

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 09+1
Pour	09

DOCUMENT AFFICHE DU 30/10/2025 AU 15/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 21 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à 9h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Robert Nebon, président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 7 octobre 2025.

Etaient présents : Claude Nebon, René Eymery, Jean-François Tourres, Jérôme Amouriq, Rémi Queyrel, Nathalie Baille, Joël Reynier (Suppléant)

Étaient excusés et représentés : Jean Pierre Martin (Pouvoir donné à Robert Nebon), Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Claude Nebon)

Était absent : Gaël Pascal

Assistaient sans voix délibérante : De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

Secrétaire de séance : Jérôme Amouriq

Objet : Choix de mode consultation pour la maîtrise d'œuvre d'un projet de production d'électricité sur les eaux livrées à la ville de Gap devant l'usine de potabilisation de La Descente.

Le Président expose qu'il existe un potentiel de production hydroélectrique avec les eaux de la réserve des Jaussauds, qui sont livrées à la ville de Gap, devant son unité de potabilisation de La Descente.

Le Président propose aux syndics que soit mis en œuvre un projet de production d'électricité, porté par l'ASA.

Le Président ajoute que ce projet implique la participation et un accord avec la ville de Gap, notamment en raison de la propriété de la conduite forcée, de la maîtrise foncière des terrains et autres.

Le Président propose donc que soit lancée une consultation, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, avec publication sur le site « *e-marchés publics* », avec une durée de 35 jours de consultation, en vue de retenir le bureau d'études qui aura la charge de cette opération.

Les services assureront la rédaction du cahier des charges de consultation. Une fois les offres reçues, il sera produit un Rapport d'Analyses d'Offres qui sera présenté à la Commission d'Appel d'Offres puis le bureau d'études sera retenu par le syndicat.

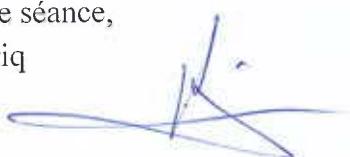
Oui cet exposé et après en avoir délibéré, les syndics à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donnent une suite favorable au projet ci-dessus,
- Donnent tout pouvoir au Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,

Le secrétaire de séance,
Jérôme Amouriq



Le président,
Nebon Robert

